École régionale des Quatre-Saisons

PLAN DE LUTTE POUR PRÉVENIR ET CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

À notre école

À notre école, les valeurs de respect, de bienveillance et de sécurité sont très importantes puisqu'elles favorisent un climat sain et sécuritaire. La mise en œuvre de ces valeurs a un impact sur les apprentissages, l'épanouissement personnel et le sentiment de bien-être de nos élèves. Le plan de lutte veille à contrer l'intimidation et la violence afin qu'aucun élève n'en soit affecté directement ou indirectement.

Portrait de situation

À l'école régionale des Quatre-Saisons :
Le sentiment de sécurité des élèves est à rehausser; 40% des élèves disent ne jamais se sentir en sécurité dans l'école ou peu en sécurité. Notre hypothèse est que la nature des problématiques relevant de la psychopathologie de la clientèle et le peu de facteurs de protection dans les différentes sphères de leur vie expliquent ce pourcentage (60% des jeunes de l'école ne vivent pas avec leur famille nucléaire, ils sont sous la LDPJQ) et cet état a une incidence sur leur sentiment de sécurité. Cela demeurera un enjeu à adresser à chaque année à notre école.

Priorités

- Augmenter la perception du sentiment de sécurité des élèves;
- Diminuer les situations de violence verbale;
- Augmenter la capacité des élèves à manifester de l'empathie envers les situations de violence et d'intimidation.

Constats dégagés en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel (VACS), s'il y a lieu.

94% des élèves nomment n'avoir subi aucune ou peu de violence à caractère sexuel ou peu, à court terme nous demeurons donc vigilants et partageons avec l'équipe les bonnes pratiques éducatives.

Voici quelques définitions pour une compréhension commune ...

Conflit

Le conflit est caractérisé par un **rapport égalitaire** et non une prise de pouvoir. Il est une confrontation, un désaccord entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou les mêmes valeurs. Il n'y a **aucune victime** même si les personnes peuvent se sentir perdantes. Le conflit peut se régler par la négociation ou la médiation.

Violence

"Toute **manifestation de force,** de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle; **Exercée intentionnellement** contre une autre personne; Ayant pour effet d'engendrer **des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer; En **s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être** psychologique ou physique, à **ses droits ou à ses biens.**"

Intimidation

"Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non; À **caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées; Ayant pour effet d'engendre des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser."

Actes de violence à caractère sexuel

"Toute forme de violence commise par le biais de **pratiques sexuelles** ou en **ciblant la sexualité**, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de **toute inconduite** qui se manifeste notamment par des **gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés**, incluant celles relatives aux **diversités sexuelles ou de genre**, exprimées **directement ou indirectement**, y compris par un moyen technologique." (Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les

École régionale des Quatre-Saisons

Plan de lutte pour prévenir et contrer l'intimidation et la violence

Document à l'intention des parents

ASR-CVI
Agents de soutien régional au dossier Climat scolaire, violence et intimidation

Nos moyens

- Amorce de la refonte du système d'encadrement de l'école selon le mode de soutien aux comportements positifs;
- Mise en place d'un programme universel de développement des compétences sociales et émotionnelles (inspiré de Moozoom et Hors Piste);
- Gestion des conflits interpersonnels par l'ensemble du personnel;
- Action de prévention et enseignement spécifique des habiletés;
- Rencontres individuelles d'élèves ciblés avec un professionnel;
- Recherche d'un consensus de l'équipe-école sur le niveau de tolérance et sur la façon de recadrer la violence verbale ou tout autre type de violence verbale ou tout type de violence;
- Etc.

Confidentialité

Les **informations relatives aux autres élèves impliqués** dans la situation devront être traitées de manière **confidentielle**. Par exemple, les informations portant sur la nature des actions ou sanctions à l'égard de l'élève auteur ne pourraient pas être transmises aux parents de l'élève victime.

Faire ÉQUIPE pour le bien-être de tous

- Ateliers sur la violence et l'intimidation animés par l'équipe des professionnels;
- Ateliers animés par le policier de école et rencontres individuelles préventives par celui-ci;
- Midis-choix (activités sportives, de bien-être, jeux structurés) ainsi qu'aux pauses;
- Période de dîner encadrée, permettant l'échange et la discussion avec des ressources;
- Conférencier invité qui vient sensibiliser les jeunes sur la violence et l'intimidation;
- Promotion des organismes pouvant soutenir les jeunes qui vivent des situations de violence/intimidation ou tout autre situation difficile;
- Etc.

Ensemble pour l'amélioration continue du climat scolaire sain, sécuritaire et bienveillant !

Actions à prendre lorsqu'un acte de violence, d'intimidation ou VACS est constaté

Actions

Au moment même où un acte est constaté certaines actions sont à mettre en place.

Ces actions sont celles qui seront effectuées par le premier intervenant et vise la sécurité de tous.

Par la suite, le 2e intervenant fera l'analyse de la situation et interviendra auprès des personnes concernées.

Une équipe multidisciplinaire sera déployée au besoin par la suite.

Mesures de soutien et d'encadrement

- Rassurer, établir un climat de confiance, évaluer les besoins, faire des rencontres de suivis périodiques, impliquer les parents / tuteurs;
- Planifier des actions selon l'ensemble du contexte, visant à soutenir la victime et l'outiller afin d'éviter qu'elle soit à nouveau la cible dans une situation du même genre;
- Parallèlement, mettre fin au comportement inadéquat par divers moyens auprès de l'auteur.

Sanctions possibles

Les sanctions seront appliquées selon l'analyse de la situation (profil de l'élève; nature, gravité, fréquence, légalité du geste posé).

Par exemple: l'intensité, la durée du geste posé;
- Mesures prévues aux gestes posés;
- Suspension à l'interne ou l'externe;
- Formulation d'excuses et/ou de fiches de réflexion;
- Geste de réparation et/ou travaux communautaires;
- Remboursement ou remplacement;
- Garde à vue et/ou interdit de contact;
- Modification de l'horaire;
- Plainte policière et/ou arrêt de scolarisation.

Suivi

- Identification des mesures de soutien ou d'encadrement à mettre en place et leur mise en œuvre;
- Vérification de l'état et physique avant d'offrir notre soutien ou les ressources externes pertinentes.

Document de travail développé par Martine Veillette, ps.éd., et Nathalie Bourgault, ps.éd., pour le comité national ASR-CVI 2024

Pour vous soutenir et vous accompagner...

Modalités pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte

Pour effectuer un signalement:

7 jours sur 7, 24 heures sur 24 par téléphone:

Capitale-Nationale: 418 661-3700 ou 1-800-463-4834

Chaudière-Appalache 1-800-461-9331

Être bienveillant pour protéger les enfants.

Pour porter plainte:

En cas d'insatisfaction au suivi donné à un signalement ou à une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence fait à un directeur d'établissement d'enseignement, vous pouvez formuler une plainte au responsable du traitement des plaintes du CSS ou de la CS.

Violence à caractère sexuel (VACS) plainte et signalement

En plus de la procédure habituelle, il est aussi possible d'effectuer **directement** un signalement ou de formuler une plainte **au protecteur régional de l'élève**, verbalement ou par écrit *(LPNE, art. 33, par. 2°)*. Ce signalement est traité de façon urgente par le protecteur régional de l'élève.

IMPORTANT

Notez que la personne victime ou ses proches peuvent, **en tout temps, signaler la situation à la police ou à la direction de la protection de la jeunesse (DPJ)**, que vous ayez ou non rapporté la situation à l'établissement scolaire, au CSS, à la CS ou au protecteur régional de l'élève.
Les plaintes et signalements adressés à l'établissement scolaire ne se substituent pas au travail des corps policiers et de la protection de la jeunesse.

Ressources dans le milieu scolaire

Dans l'établissement scolaire

Direction:

Catherine Bégin

Personnes ressources au dossier climat, violence et intimidation:

Joëlle Paré
Marie-Christine Larouche
Julie des Loges-Cyrenne
Monique Lamontagne

Au CSS ou CS

Personne responsable du traitement des plaintes

Secteur du secrétariat général
https://cssc.gouv.qc.ca/processus-de-plainte/#Section-1

Protecteur national de l'élève

En ligne : formulaire sur le site internet
1 833 420-5233 (appel et texte)
info@pne.gouv.qc.ca

Ressources externes

Service de police

911

CIUSSS ou CISSS

Siège social
418 266-1019
ciusss-capitalenationale

Centre d'aide aux victimes

1-866 LE CAVAC
1-866-523-2822

Ligne Parents

1-800-361-5085
www.ligneparents.com

Commission des services juridiques

1-800-842-2213
www.csj.qc.ca

Directeur de la protection de la jeunesse

418-661-6951(centre)
1-800-463-4834 (sans frais)

Info-santé / info social

811

Ce document à été révisé par votre CÉ le 07/10/2024

Document de travail développé par Martine Veillette, ps.éd., et Nathalie Bourgault, ps.éd., pour le comité national ASR-CVI 2024